

# Besoin Éducatif Particulier

Circonscription ARRAS ASH

année scolaire 2014-2015

## Éléments de cadrage à l'échelle européenne

- **La conférence de Salamanque en 1994 : L'éducation inclusive** s'oppose à l'approche intégrative antérieure, dans le sens où il revient à l'environnement de s'adapter aux besoins de la personne, et non plus à la personne de s'adapter à l'environnement,
- **La charte du Luxembourg en 1996** : définit **l'école pour tous et pour chacun** : s'adapter à la personne et non l'inverse. Elle place la personne au centre de tout projet éducatif en reconnaissant les potentialités de chacun et ses besoins spécifiques ,
- **Le traité d'Amsterdam de 1997** institue le principe juridique de non-discrimination au fondement de toute politique envers les personnes handicapées,
- **La déclaration de Lisbonne de 2007** fait des **propositions** concernant les besoins, les droits et les défis à surmonter pour aboutir à une éducation inclusive réussie.

## En France : l'évolution des concepts

- **Le handicap** : Le terme «**handicap** », longtemps considéré sous l'angle du manque, était employé pour qualifier l'état d'une personne atteinte d'une déficience sensorielle, mentale ou motrice justifiant une prise en charge spécifique.
- **La situation de handicap** : Depuis la loi de 2005, «Constitue un handicap [...] : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant », ce qui implique que la personne en situation de handicap est reconnue dans sa **singularité** et dans ses **besoins particuliers relatifs au contexte**, et qu'elle peut retrouver des chances de développer ses compétences.
- **Les besoins éducatifs particuliers** concernent tous les élèves qui ont des difficultés pour apprendre lorsqu'ils se trouvent dans une situation particulière. Des adaptations pédagogiques sont alors nécessaires pour leur permettre de progresser dans les apprentissages.
  - **En dehors du champ du handicap**, des dispositifs et structures spécifiques proposent aux enfants et adolescents un soutien pédagogique adapté dans le cadre du programme ordinaire,
  - Dans le cadre d'un parcours individuel, le jeune **en situation de handicap et** quand le projet de l'élève le permet, des dispositifs d'inclusion proposent une organisation plus souple et des modalités pédagogiques plus adaptées au sein des établissements scolaires ordinaires. Il peut également être scolarisé à temps partagé entre un établissement scolaire et un établissement médico-social. Parfois, le recours à des dispositifs ou des structures spécialisées s'avère indispensable mais le retour en classe ordinaire reste une priorité.

## Quelques repères pour faciliter l'intégration du concept de *B.E.P.*

- Il désigne depuis 25 ans, en Europe et Amérique du Nord, le **besoin d'une aide pour apprendre**,
- Ce n'est pas un diagnostic médical,
- Il n'implique pas une déficience permanente de l'élève,
- **Il peut être durable ou transitoire**,
- Il est lié à des caractéristiques propres à l'élève et à son environnement ,
- Il repose sur la découverte sans a priori et sur la compréhension de chaque élève en **situation d'apprentissage scolaire** : Il est un concept intrinsèquement **pédagogique** relevant de la compétence et de la responsabilité des enseignants et de l'école, il leur permet de mettre en œuvre des **projets pédagogiques personnalisés** pour chaque élève,
- Il ouvre l'accès aux **aides différenciées** indispensables aussi bien aux élèves en difficultés scolaires, en échec scolaire qu'aux élèves handicapés,
- Il crée une **communauté d'objectifs et de langage** entre les enseignants et à l'égard des familles de tous les élèves.

### Les BEP :

- dépendent des **situations** dans lesquelles se trouvent l'élève,
- Les BEP apparaissent lorsqu'il y a obstacle aux apprentissages,
- Les BEP supposent la recherche **en équipe** des adaptations ou compensations nécessaires à la **réussite** des situations d'apprentissages,
- Les BEP imposent l'identification des **réussites** et des **obstacles** d'un élève sur les plans cognitifs\* et conatifs\*,
- Les BEP permettent de proposer un choix de réponses pédagogiques adaptées **tout au long du parcours scolaire de l'élève** ,
- Les BEP permettent de mettre en place à partir d'une évaluation partenariale un **parcours** institutionnel et **promotionnel** pour l'élève en situation de handicap.

### Définition provisoire *Issue du groupe de travail des coordonnateurs d'ULIS collège*

La définition des BEP d'un élève doit être fondée sur une **observation précise et patiente** de son fonctionnement afin de construire un **portrait** le plus réaliste et global possible tant du point de vue **thérapeutique** que de ses réussites et de ses difficultés cognitives et conatives. Cette observation permet à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire en partenariat **avec l'élève et sa famille** de construire un parcours individualisé **évolutif** et **continu** basé sur des adaptations, et/ou aménagements et/ou remédiations visant la **réussite** de l'élève.

**Cognitif** : ensemble de processus psychiques permettant d'aboutir à la connaissance.,

**Conatif** : ensemble de processus psychiques permettant d'aboutir à l'action (se rapporte à la volonté et à l'effort, au sentiment de compétence...).